

**1. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT**

Prénom		Nom	
Adresse du domicile		Ville	
Code postal	Téléphone du domicile	Téléphone bureau	Téléphone cellulaire
Adresse courriel			

**2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉVÈNEMENT**

Date	Heure
Lieu	

**3. DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT ET DES DOMMAGES**


**4. MONTANT RÉCLAMÉ** \*Veuillez joindre vos pièces justificatives si disponibles (factures, évaluations, photographies)

Montant réclamé (si disponible)	Vous ferez suivre le montant réclamé ultérieurement <input type="checkbox"/>
---------------------------------	--

**5. SIGNATURE**

Signé à	Date
Signature	

Dans le cas de dommages matériels, la réclamation doit être transmise dans les quinze (15) jours suivant la date de l'évènement sous peine de refus de cette réclamation. Si la Ville de La Sarre refuse votre réclamation ou ne lui donne pas suite, vous avez six (6) mois à compter de la fin de ce délai de quinze (15) jours pour intenter une poursuite. Dans tous les cas, le présent formulaire doit être expédié à cette adresse :

Ville de La Sarre  
 Direction générale et greffe  
 6, 4e Avenue Est  
 La Sarre (Québec) J9Z 1J9  
 Téléphone : 819 333-2282, poste 223  
[info@ville.lasarre.qc.ca](mailto:info@ville.lasarre.qc.ca)

\* Dans le cas de dommages matériels, vous devez transmettre votre réclamation dans les quinze (15) jours même si vous ignorez le montant de vos dommages ou que vous attendez une facture ou une évaluation. S'il y a lieu, indiquez que vous ferez suivre le montant réclamé ultérieurement.